



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 26 octobre 2021 à 15 h 00

Procès-Verbal n° 529

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Aline BLANC

Excusés : Gérard ROBIN, Patrice GALLIN, Lucien BONO, Daniel HUGOT, Gilbert REPELLIN

COURRIERS

BEAUCROISSANT / BOSS – D4 – POULE B - Match du 17/10/2021

La C.R. a le courrier de M. l'arbitre stipulant une erreur et une inversion de score.

Afin de traiter le problème, les deux clubs doivent retourner leurs commentaires à la commission.

Réponses reçues par les deux clubs :

Le score est de 5-1 pour BEAUCROISSANT

Dossier transmis à la commission sportive pour homologation

DEUX ROCHERS / ABBAYE – U15 – D3 – POULE E – Match du 16/10/2021 – match non joué

La C.R. demande au club de DEUX ROCHERS les raisons pour lesquelles la rencontre ne s'est pas jouée.

Réponse pour mardi 26/10/21 ; délai de rigueur.

Réponse reçue le 22/10/2021 : La CR donne match à jouer à une date fixée par la commission Sportive.

US BELLEDONNE GRESIVAUDAN : Le joueur doit posséder une double licence pour jouer dans les deux clubs (Une licence en F.F.F. et une licence en foot entreprise)

US SASSENAGEOISE : Le nécessaire a été fait ; Merci de vérifier si le problème est résolu de votre côté

GUC FOOTBALL FEMININ : courrier transmis à la commission des arbitres pour suites à donner

US SPORTIVE GIEROISE : en attente

DECISIONS

POLIENAS – LA MURETTE – Seniors à 8 poule B FEMININES Match du 24/10/2021

Considérant l'absence de l'équipe de POLIENAS A au coup d'envoi de la rencontre,

PAR CE MOTIF , La CR donne match perdu par forfait au club de POLIENAS

POLIENAS (0 point – 0 but)

LA MURETTE (3 points – trois buts)

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'APPEL du DISTRICT dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des règlements sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DE DISTRICT

CLUBS NON A JOUR DE TRÉSORERIE AU 15 OCTOBRE 2021

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voit retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 Octobre 2021

533686 VOIRON ASP
544455 LA COTE ST ANDRE
550893 PAYS VOIRONNAIS FUTSAL
553088 VIE ET PARTAGE
616067 SEMITAG FC
681077 FASSON A.S.

533035 AJAT VILLENEUVE (sous réserve d'encaissement)
547135 POISAT AC (sous réserve d'encaissement)
564167 GF ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE (prélèvement en cours)
860497 AS LES GUELES NOIRES (prélèvement en cours)
560238 ACADEMIE DES COLLINES (prélèvement en cours)

TRESORERIE DE LIGUE

Comme prévu dans les règlements de la LAuRAFoot (Article 47), la Ligue a adressé aux clubs ci-dessous une relance pour non-paiement du relevé n°01 :

520296	ABBAYE U.S. GRENOBLE
533035	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
533557	A.S. GRENOBLE DAUPHINE
539465	MISTRAL F.C. GRENOBLE
544257	VETERANS F.C. SILLANS
547135	AM.C. DE POISAT
549826	A. FUTSAL PONT DE CLAIX
552202	GAZELEC OMINISPORTS
552639	UNION SPORTIVE CASSOLARD PASSAGEOIS
554434	FC ROCHETOIRIN
564092	GRENOBLE FUTSAL
564127	PAYS ROUSSILLONNAIS SPORTING CLUB
581082	F. CL. DE BREZINS
581535	L'ARBRE DE VIE BERJALLIEN
581958	A.S. SUSVILLE MATHEYSINE
582053	RACING CLUB VIRIEUX FUTSAL
582776	FOOTBALL CLUB AGNIN
609367	C.O.S.CATERPILLAR GR
611693	GRENOBLE ENERGIE SPO
664082	UMICORE FOOT
682488	A.T.S.C.A.F ISERE
781983	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ
860497	AS LES GUEULES NOIRES

860873

FOOTBALL CLUB DE FOUR